

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX**

**LE 07 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 02 septembre 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – ~~Richard TISSEUR~~ – Lucie TEPPE DUPELOT – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER  
Richard TISSEUR à Régis SANIAL

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

**2026.041 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 18 mai 2026 la délibération 2026.027 d'affectation des résultats 2025 a été approuvée.

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique qui s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé : excédent de 870 887.75 €

Résultat d'investissement cumulé : déficit de 66 104.46 €

Les restes à réaliser dépenses d'investissement sont de 426.38 € et les restes à réaliser recettes d'investissement sont de 76 682.00 €.

A la relecture du BP, il s'avère qu'une erreur a été commise lors du report de l'affectation du résultat. Il s'agit de corriger cette erreur.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à la section fonctionnement (Compte 002) : 794 632.13 €

Affectation à la section d'investissement (Compte 1068) : 76 255.62 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition d'affectation des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

